



Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20150629-DEL046-15-DE
Date de télétransmission : 15/07/2015
Date de réception préfecture : 15/07/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2015

DELIBERATION N° DEL046-15

L'an deux mille quinze, le 29 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 juin 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, B. LEBRUN, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND en date du 23/06/15)
M. BAH Rahim (Pouvoir à S. CUSSIGH en date du 29/06/15)
M. MORIN Georges (Pouvoir à P. VERRI en date du 26/06/15)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 29/06/15)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à P. BERTHOLLET en date du 29/06/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER

M. DANIEL FINAZZO A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

OBJET : Tarifs d'inscription à la bibliothèque François Mitterrand (année 2015-2016).

Rapporteur : Isabelle BEREZIAT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la mise à niveau annuelle des tarifs d'inscription à la bibliothèque municipale François Mitterrand. Ces tarifs seront applicables du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016.

Il s'agit, comme chaque année, de mettre à jour les tarifs.

Deux mesures sont maintenues :

1. la gratuité de l'inscription pour les étudiants : sur présentation de leur carte d'inscription à l'université (tous les étudiants résidant dans l'agglomération ont droit à

une inscription gratuite dans les bibliothèques municipales du territoire communautaire),

2. la gratuité de l'inscription pour les demandeurs d'emploi et les allocataires du RSA sur présentation de l'attestation adéquate.

| | Tarifs 2014-2015 en € | Tarifs 2015-2016 en € |
|---|-----------------------|-----------------------|
| 1 – Gières | | |
| Enfant – de 18 ans | gratuit | gratuit |
| Adulte + de 18 ans | 10 | 10 |
| 2 – Communes de la METRO | | |
| Enfant – de 18 ans | 10 | 10 |
| Adulte + de 18 ans | 21 | 21 |
| 3 - Autres communes / EXTERIEURS | | |
| Enfant – de 18 ans | 15 | 10 |
| Adulte + de 18 ans | 24 | 21 |

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'adopter la grille tarifaire ci-dessus,
- de dire que les recettes seront perçues sur le compte 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses ».

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 juin 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI